



815 route des Partenses
40 250 CAUPENNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-12

Séance du 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Banos sous la présidence de Mme Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Romain Lalanne, délégué titulaire de la CC Chalosse Tursan (commune de Banos) a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

Cdc¹ Chalosse Tursan : Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Marcel PRUET (AUDIGNON), Romain LALANNE (BANOS), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Claude LABORDE (CASTELNAU-TURSAN), Françoise LASSERRE (CAZALIS), Jean-Jacques DARBINS (EYRES-MONCUBE), Philippe PINEAU (FARGUES), Thierry DUPOUYS (HORSARRIEU), Jacques DEYRE (LABASTIDE), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Jean-Luc VINCENT (MANT), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Denis LAURETET (MONGET), Michel LALANNE (MONSEGUR), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Jean-Michel TASTET (MONTSOUE), Joël DUSSAU (PAYROS-CAZAUTETS), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Philippe MASSETAT (PEYRE), Christian HANSE (POUDENX), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Arnaud ETCHEVERRY (suppléant SAINT-CRICQ), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), Marie-Claire DUPRAT (SAINT-SEVER), Pascal BARCELO (SARRAZIET), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS), Laurence DARRIBEAU (SORBETS), Georgette SUPERY (suppléante URGONS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : LAMAINIERE (suppléante ARGELOS), Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Philippe RYCKEBOER (suppléant BASTENNES), Martine HILLOTTE (BEYRIES), Dominique HONTANG (suppléant BRASSEMPOUY), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN), Karine LAPOS (NASSIET), Sandrine SABATHIE (suppléante POMAREZ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Bernard GRIMAN (BERGOUÉY), Jean-Jacques LALANNE (CASSEN), Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Stéphane GEFFARD (CLERMONT), Isabelle MICHAUD (suppléante GARREY), André GRIMAL (GIBRET), Patrick LABORDE (GOOS), Christian RAGUE (HINX), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Anne DANTHEZ (MUGRON), Philippe DENIS (ONARD), Philippe DUCOURNAU (POYANNE), Carlos LUIS (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Guillaume LALANNE (TOULOUZETTE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Nathalie LESLUYE (GAAS), Damien DELAVOIE (HABAS), Régis LESGOURGUES (MISSON), Michel CRABOS (MOUSCARDES) ;

Cdc Pays Tarusate : Pierre GENTIEUX (BÉGAAR), Jean-Didier BATBY (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHÉZ (CARCARES-SAINT-CROIX), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Christine MARTINEZ (suppléante LE LEUY), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES) ;

¹ Cdc : Communauté de communes.



... / ...

Page

Etaient excusés :

Cdc Chalosse Tursan : Didier DARRIEUTORT (ARBOUCAVE), Arnaud GACHIE (CASTELNER), Geneviève BRETHERS (MOMUY), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDENX), André DUSSAUT (SAMADET), David LEMEE (SERRES-GASTON) ;

CC Coteaux et Vallées des Luys : Alain LUBET (AMOU), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Jean ROHFRTSCH (GAUJACQ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Laurent TOLLIS (MONTFORT), Xavier IMATTE (POYARTIN) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Olivier MORANCY (MIMBASTE), Thierry CALOONE (OSSAGES), Annie LAGELOUZE (TILH)

Cdc Pays Tarusate : Monique ARTOLA (LALUQUE), Catherine HUREL (MEILHAN), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE),

N'étaient pas représentés :

Cdc Chalosse Tursan : Virginie BARON (CLEDES), Patrick MONTJARET (COUDURES), Franck BEDIN (DUMES), Dominique ARRAGON (GEAUNE), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Daniel GRENECHE (LACRABE), Guillaume BAYLOQC (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Michel CAZALETS (PIMBO) ;

CC Coteaux et Vallées des Luys : Georges LACLAVE (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Thierry LABORDE (DONZACQ), Julien MIALOC (MARPAPS) ;

Cdc Terres de Chalosse : Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), Marie-Ange LABAT (DOAZIT), Adelino MACHADO (GAMARDE), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Jennifer MENIER (HAURIET), Guy DUCAMP (LAHOSSE), Armelle DAUGERT (LARBEY), Yves CONDOM (LOUER), Isabelle KOUVTANOVITCH (LOURQUEN), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Éric DEGOS (NERBIS), Valérie JACQUELINE (NOUSSE), Jacques DUBITOU (OZOURT), Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LACOSTES (ESTIBEAUX), Gilles LAHITTE (POUILLON),;

Cdc Pays Tarusate : Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Jean-Marie DUBRASQUET (CARCEN-PONSON), Frédéric PEYRE (GOUTS), Soizic RAGUENES-PAVIC (LESGOR), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX), Sandrine BUSQUET-FREYSELINAS (SAINT-YAGUEN), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Patrick GARNIER (VILLENAVE) ;

Assistaient à la réunion :

M. Etienne DAVAUD, Direction Général des Services du SIETOM ;

M. Fabrice LACOUTURE, Direction pôle opérationnel du SIETOM ;

Mme Isabelle SIRMAIN, Direction pôle fonctionnel du SIETOM ;

Mme Sophie DEYRES, Responsable du pôle ressources du SIETOM ;

Mme Emilie GARDESSE, Responsable technique du SIETOM.

Convocation :

Date de convocation par voie dématérialisée : 18/02/2026.

Date d'affichage : 18/02/2026.

Nombre de membres

- En exercice : 122
- Présents : 67
- Pouvoirs retenus : 8 de la commune de Samadet à Bats-Tursan, de Montgaillard à Montsoué, de Nousse à Poyanne, de Momuy à Banos, de Mimbaste à Habas, Laluque à Castelnau-Chalosse, de Tilh à Caupenne, de Bastennes à Audignon.
- Absents excusés : 19
- Absents : 36

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

... / ...

Page

DELIB 2026-12_CS 25 02 26

OBJET : service patrimoine : mission de maintenance du parc conteneurs et adaptation de l'effectif du service entretien patrimoine et service déchetterie.

Mme la Présidente expose à l'Assemblée qu'elle souhaite faire évoluer les missions du service entretien patrimoine en raison de l'évolution du parc de containers semi-enterrés à ordures ménagères du SIETOM.

Actuellement le service entretien patrimoine gère des missions liées à l'entretien du patrimoine et du parc roulant du SIETOM. Les missions de maintenance liées au parc de conteneurs sont rattachées au service collecte dans le cadre de planification de tâches annexes avec un roulement au niveau des agents.

Avec l'évolution du schéma de collecte du SIETOM, cette mission de gestion et maintenance du parc de conteneurs va monter en puissance et en exigence de rapidité d'intervention et de connaissances techniques pour assurer la continuité du service aux usagers : gestion et livraison de composteurs, maintenance sur le contrôle d'accès, nettoyage des points complets, maintenance des conteneurs enterrés et semi-enterrés, livraison des conteneurs de manifestations.

Ainsi, il est proposé de recomposer les missions du service entretien et maintenance afin qu'il manage l'ensemble des missions liées à l'entretien du patrimoine du SIETOM, y compris des contenants.

Cette montée en puissance nécessite de renforcer le service en effectif avec une prévision à terme de 4 agents minima. Actuellement, un seul opérateur assure la gestion du patrimoine sur le service entretien et patrimoine.

Aussi le Comité syndical, après avis du Comité social territorial du 28/1/26 (n°2026-02), est sollicité pour délibérer sur les nouvelles missions attribuées au service entretien patrimoine ainsi que la composition de son effectif qui sera progressivement renforcée par des transferts de postes en provenance de services collecte et déchetterie (objectif d'effectif constant pour le SIETOM).

Mme la Présidente invite l'Assemblée à délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Où l'exposé de Mme la Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-34 en date du 20/6/2024 relative à l'organigramme des services du SIETOM de Chalosse,

VU l'avis n°2026-02 en date du 28/1/2026 du Comité social territorial du SIETOM de Chalosse,

Sur proposition de la Présidente, du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
pour : 75, contre : 0, abstention : 0, (67 votants présents lors du vote et 8 procurations)

ARTICLE 1°/ DÉCIDE de rattacher la mission de maintenance du parc de conteneurs au service entretien patrimoine. Ce service assurera, sous l'autorité de son responsable, les missions suivantes :

- Entretien des espaces verts, voiries, réseaux, clôtures, bâtiments et équipements,
- Maintenance des colonnes semi-enterrées et enterrées (points complets),
- Maintenance des contrôles d'accès des colonnes,
- Nettoyage des points d'apport volontaire,

☎ 05 58 98 57 57 / 📠 05 58 98 49 88

✉ accueil@sietomdechasse.fr / www.sietomdechasse.fr



... / ...

Page

- Gestion et logistique liées aux contenants (y compris dans le cadre de manifestations) : déchargement et livraison de composteur, colonne, conteneur,
- Gestion des composteurs partagés (approvisionnement, retournement).

ARTICLE 2°/ DÉCIDE que l'effectif du service entretien patrimoine sera renforcé pour répondre aux nouvelles missions confiées. L'objectif est que le service soit composé à terme (horizon 2027/2028) et a minima de 4 emplois permanents d'agent de catégorie C en filière technique. Actuellement, ce service est composé d'un emploi permanent d'agent de catégorie C en filière technique pour assurer ses missions

ARTICLE 3°/ DIT que l'effectif du service sera renforcé dès 2026 :

- Au 1^{er}/03/2026, un emploi permanent de catégorie C en filière technique est supprimé sur le service déchetterie et un emploi permanent de catégorie C en filière technique est créé sur le service entretien et maintenance ;
- Un agent de l'UVO est détaché ponctuellement sur le service entretien patrimoine pour les périodes hors congé sur l'effectif des agents de l'UVO, ni de gestion d'incidents ou de tonnage supplémentaire à traiter. Dans la cadre de ce détachement, l'agent est placé sous l'autorité du responsable du service entretien patrimoine pour réaliser les missions du service dans le cadre des horaires du service ;
- Des agents du service collecte sont détachés de manière ponctuelle sur le service entretien patrimoine. Dans la cadre de ce détachement, ces agents sont placés sous l'autorité du responsable du service entretien patrimoine pour réaliser les missions du service dans le cadre des horaires du service

ARTICLE 4°/ DIT que le tableau des emplois du SIETOM est mis en jour.

ARTICLE 5°/ CHARGE Mme la Présidente de la mise en œuvre de la présente délibération et de signer les documents correspondants ainsi que toutes pièces y relative.

Ainsi délibéré à CAUPENNE les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme : CAUPENNE, le 25 février 2026.

La Présidente du SIETOM,
Mme Christine FOURNADET

